

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le neuf décembre deux mille seize, à dix-huit heures trente, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Bonnet Briance, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/12/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Camille DUODOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY.

EXCUSES : Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Christine RIFFAUD.

ABSENTS : Pierre LANGLADE, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-122 : DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – CONVENTION POUR LA RESORPTION DE LA VACANCE DES LOCAUX COMMERICIAUX, ARTISANAUX ET INDUTRIELS

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle La Communauté de Communes de Noblat porte la compétence dans le développement économique sur son territoire.

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat souhaite travailler en partenariat avec les agences immobilières, études notariales et toute autre personne en charge de la gestion de biens immobiliers afin de partir à la reconquête du vacant commercial sur son territoire. En effet, depuis quelques années, la création et le maintien de l'activité économique du territoire sont fragilisés et le nombre de locaux vacants à usage commercial, artisanal ou de services a augmenté, notamment à Saint-Léonard de Noblat.

Monsieur le Président précise que pour mener à bien cette opération, l'Intercommunalité de Noblat veut travailler avec des agences immobilières, études notariales... qui auraient en gestion des locaux vacants privés sur le périmètre de la Communauté de Communes car les actions de repérage et d'analyse des offres d'installation ne peuvent être réalisées sans l'appui de ces structures. L'objectif n'est, à aucun moment, de se substituer aux agences immobilières / études notariales mais bien de créer un partenariat « gagnant-gagnant » qui permettrait à la fois de dynamiser économiquement le Territoire de Noblat et de favoriser, pour l'agence immobilière, études notariales... la vente ou la location du bien dont elle a la charge.

Par cette opération la Communauté de Communes de Noblat entend améliorer l'accompagnement des porteurs de projets économiques sur le territoire, élargir et systématiser la communication des locaux vacants du bourg de la commune sur tous les supports nécessaires existants et avoir une offre d'accueil qualifiée pour favoriser l'attraction économique du territoire et la reconquête du vacant commercial, artisanal et de services.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par
30 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Approuve la convention annexée à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 12 décembre 2016

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 15/12/16
Publié ou notifié
Le : 15/12/16



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

convention pour la résorption de la vacance des locaux commerciaux, artisanaux, et industriels

Date de transmission de l'acte : 15/12/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 15/12/2016

Numéro de l'acte : 2016-122 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20161209-2016-122-DE

Date de décision : 09/12/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.4. Aménagement du territoire